

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	30
PRESENTS	26	
POUVOIRS	4	
ABSENTS	7	
Vote Pour :	30	
Vote Contre :	0	
Abstention :	0	

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Alain GLADE, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Marie GRANEL à Bernard MIRAMOND, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Isabelle FOUROUX-CADENE, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°65_2025DB

ACTES : 1.1.8

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 01- Attribution des marchés relatifs aux « Travaux de rénovation énergétique de l'école de Las Peyras à Rabastens - Tranche 2B »

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des marchés relatifs aux « Travaux de rénovation énergétique de l'école de Las Peyras à Rabastens - Tranche 2B », lancés en procédure adaptée du 14/10/2025 au 04/11/2025. Le délai global d'exécution des prestations est de 9 mois à compter de la date de notification du marché.

Le Bureau,

Oui cet exposé,
Vu les articles L 2123-1-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.2.7 des statuts Compétences en matière d'écoles et services périscolaires,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 2° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 portant délégation du Conseil de communauté au Bureau et au Président,
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 novembre 2025 en formation consultative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **attribue** les marchés relatifs aux « Travaux de rénovation énergétique de l'école de Las Peyras à Rabastens - Tranche 2B »
aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : CVC

ALBI CHAUFFAGE
18 chemin Albert Einstein – ZI de Ranteil
81000 ALBI

Pour un montant forfaitaire en offre de base + Variantes 1, 2, 3 et 4 de 366 975.00 € HT soit 440 370.00. € TTC

Base : 269 761.67 € HT soit 323 714.00 € TTC

Variante exigée n°1 : Ventilation de confort de la salle d'évolution 1 et 2 : 57 901.67 € HT soit 69 482.00 € TTC

Variante exigée n°2 : Amélioration du confort d'été de la halle d'activité : 2 298.33 € HT soit 2 758.00 € TTC

Variante exigée n°3 : Climatisation des salles d'activité 1 et 2, bibliothèque et ludothèque : 30 298.33 € HT soit 36 358.00 € TTC

Variante exigée n°4 : Système de commande centralisée : 6 715.00 € HT soit 8 058.00€ TTC

Lot n°2 : Electricité

VEDELEC E.L.
625 Chemin du Fanal
81600 GAILLAC

Pour un montant forfaitaire de 30 800.00 € HT soit 36 960.00 € TTC

Lot n°3 : Peinture menuiseries bois

SAS LACOMBE
3 Avenue Georges Clémenceau
81600 GAILLAC

Pour un montant forfaitaire de 15 000.00 € HT soit 18 000.00 € TTC

Lot n°4 : Menuiseries extérieures Bois

Lot déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre déposée.

Lot n°5 : Gros oeuvre

SAS RONCO R&C
460 Avenue des Terres Noires
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Pour un montant forfaitaire de 23 000.00 € HT soit 27 600.00 € TTC


- **autorise** le Président à signer les marchés.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 11 DEC. 2025

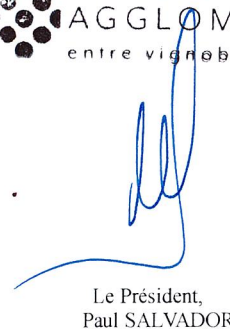
- publication - mise en ligne
Le 11 DEC. 2025

Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 11/12/2025



ID : 081-200066124-20251208-65_2025DB-DE